

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2018 à 20h30

01 - APPEL NOMINAL

Etaient présents : M. MATRAY Jean-Luc, Mme LABROSSE Françoise, M. MERCIER Georges, M. LIDOINE Jean Noël, Mme DUPERRON Bernadette, Mme CHETAİL Michelle, Mme LACROIX Annick, Mme MURARD Annie, M. MONCORGE Jean Paul, Mme DUPERRON Josiane, M. VERMOREL Pascal, Mme MONTANES Véronique, M. DUBOUIS Gilles, M. BOSLAND Marc, Mme DECHELETTE Aurélie, M. MERCIER Gaylord, M. VIVRAN Michel, M. GIRIN Nicolas

Absents excusés : Mme NGIN Patricia pouvoir à Mme LABROSSE Françoise

02 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire de séance : Mme CHETAİL Michelle

03 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

04 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR N° 42

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

05 - DIVERS DEVIS-AVENANTS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Ets SERRAILLE d'un montant de 8 837,33 € HT pour des travaux de réfection du bâtiment communal « G MOTOCULTURE » : remplacement des chéneaux existants et brides, travaux d'étanchéité, ravalement des façades.

La façade côté Place de l'Eglise n'est pas concernée par le devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ledit devis de l'entreprise Ets SERRAILLE

Des avenants au marché de travaux « RESTRUCTURATION ET EXTENSION FUTURE MAIRIE » seront produits. Monsieur le Maire indique que les montants des avenants s'annuleront.

06 - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente une lettre de l'association « La Gaule Belmontaise » en date du 2 août dernier qui demande une subvention communale pour l'année 2018. Considérant qu'en 2017, une subvention de 280 euros lui a été attribuée, Monsieur le Maire propose d'accorder 285 euros à l'association pour l'année 2018.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc MATRAY fait lecture d'une lettre de l'association des Classes en 8 en date du 31 juillet dernier demandant à la commune une subvention de 450 € pour participer au financement de la fête des classes. Celle-ci a eu lieu le 8 septembre dernier. Aussi, le conseil municipal souhaite prendre connaissance du bilan financier de la fête des classes avant de délibérer sur cette demande.

07- DEMANDE DE SALLES

Monsieur le Maire présente un courrier de l'ADMR en date du 8 août 2018 qui demande la mise à disposition de la salle multisport du complexe sportif le 17 novembre afin d'organiser un loto à la place du Marché de Noël. La date a changé entretemps. Le loto aura lieu le 1^{er} décembre. Le montant de la location de la salle multisport est de 394€. A ce montant, s'ajoute le forfait nettoyage de 145€.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

08- TARIFS 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer comme suit les tarifs communaux applicables au 1er janvier 2019 :

LES ARCADES	2018		2019	
	Petite Salle	Grande Salle	Petite Salle	Grande Salle
Personnes et association extérieures à la Commune	175,00 €	437,00 €	175,00 €	437,00 €
Location vaisselle	45,00 €	60,00 €	45,00 €	60,00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	50,00 €	60,00 €	50,00 €	60,00 €
Mise à disposition plateaux aux associations les 100	17,00 €		17,00 €	
Location des 2 salles	525,00 €		525,00 €	
Personnes et association de la Commune	<i>Petite Salle</i>	<i>Grande Salle</i>	<i>Petite Salle</i>	<i>Grande Salle</i>
Location salle	108,00 €	314,00 €	108,00 €	314,00 €
Location vaisselle	45,00 €	60,00 €	45,00 €	60,00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	50,00 €	60,00 €	50,00 €	60,00 €
Location des 2 salles	385,00 €		385,00 €	
Mise à dispo : vaisselle, chauffage et plateaux aux associations	Gratuite		Gratuite	
Location journée	1/2 tarif		1/2 tarif	
Caution	310,00 €		310,00 €	
Nettoyage	159,00 €		159,00 €	

SALLE SPORTS	394,00 €	394,00 €
caution	150,00 €	150,00 €
Forfait nettoyage (passage de l'autolaveuse)	145,00 €	145,00 €
SALLE THEATRE	121,00 €	121,00 €
caution	100,00 €	100,00 €
Forfait nettoyage	55,00 €	55,00 €
COMPLEXE SPORTIF	446,00 €	446,00 €
caution	200,00 €	200,00 €
CHAUFFAGE DU BOULODROME le jeton	5,00 €	5,00 €

	2018		2019	
PHOTOCOPIE A4 / A3	0,30 €	0,40 €	0,30 €	0,40 €
TELECOPIE		0,90 €		0,90 €
TELECOPIE à l'étranger		3,60 €		4,00 €
CASSETTE / DVD		20,00 €		21,00 €
LIVRE		15,00 €		16,00 €

Tarifs sur l'année scolaire	2017/2018	2018/2019
SUBV. EXTRA SCOLAIRES élève	43,00 €	44,00 €
FOURNITURES SCOLAIRES élève	55,00 €	56,00 €

POMPES FUNEBRES	2018		2019	
Creusement fosse	250,00 €		255,00 €	
exhum. réinhum.même fosse	115,00 €		117,00 €	
relèv. Ossements	75,00 €		77,00 €	
coffret ossements	125,00 €		128,00 €	
Fourgon Mortuaire				
Forfait : démarches, le transport, le véhicule, le personnel, les registres, la cérémonie, sans le cercueil (- de 20 km)	1 185,00 €		1 210,00 €	
Funérailles sur la commune ou communes limitrophes, transport + de 20 km	1 185,00 €	+2.25€/km	1 210,00 €	2,30 €
Forfait idem pour crémation (sans urne/sans céré)	696,00 €		710,00 €	
Avis d'obsèques	prix réel		prix réel	

Concession Cimetière	2018	2019
15 ans m2	55,00 €	56,00 €
30 ans m2	108,00 €	110,00 €
Columbarium		
Emplacement 15 ans	275,00 €	280,00 €
Emplacement 30 ans	550,00 €	561,00 €
Jardin du souvenir + plaque	90,00 €	92,00 €

	2018		2019	
TARIFS GÎTES	tarif petit chalet	tarif grand chalet	tarif petit chalet	tarif grand chalet
Nuit semaine Période estivale : juillet et août	50,00 €	70,00 €	51,00 €	71,00 €
Nuit Week-end et jours feriés Période estivale : juillet et août	56,00 €	82,00 €	57,00 €	84,00 €
Nuit semaine (hors juillet et août)	47,00 €	65,00 €	48,00 €	66,00 €
Nuit Week-end et jours feriés (hors juillet et août)	54,00 €	77,00 €	55,00 €	79,00 €

TARIFS GÎTES	location	petit chalet	grand chalet	petit chalet	grand chalet
semaine mois de juillet/aout	1 ^{ère} semaine	350,00 €	484,00 €	357,00 €	494,00 €
	2 ^{ème} semaine	262,50 €	363,00 €	268,00 €	370,00 €
	3 ^{ème} semaine	175,00 €	242,00 €	178,00 €	247,00 €
	4 ^{ème} semaine	87,50 €	121,00 €	89,00 €	123,00 €
soit au mois		875,00 €	1 210,00 €	892,00 €	1 234,00 €
semaine autres mois: (hors juillet et août)	1 ^{ère} semaine	270,00 €	400,00 €	275,00 €	408,00 €
	2 ^{ème} semaine	202,72 €	300,00 €	207,00 €	306,00 €
	3 ^{ème} semaine	135,00 €	200,00 €	138,00 €	204,00 €
	4 ^{ème} semaine	67,50 €	100,00 €	69,00 €	102,00 €
soit au mois		675,22 €	1 000,00 €	689,00 €	1 020,00 €
Taxe de séjour		0.40€/personne/nuit			
Réservation acompte		25%			
Caution		200,00 €			

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
LOCATION TRACTOPELLE avec chauffeur	58,00 € / heure	59,00 € / heure

Droit de branchement réseau d'eau potable	160,00 €	160,00 €
Tarif PAC (participation pour le financement de l'Assainissement Collectif)	2 000,00 €	2 040,00 €

Tarif droit de place fête foraine		
moins de 50m ²	37,00 €	38,00 €
par 25m ² supplémentaire	9,00 €	9,50 €

Tarif traversée de route au m²	32,00 €	33,00 €
--	---------	----------------

Convention de mise a disposition de personnel & de bus communaux dans le cadre de l'accueil de loisirs	Carburant	amortissement du bus	Carburant	amortissement du bus
Pour le bus de 23 places	1,40 €	0.40€ jusqu'à 10 000Km	1,50 €	0.41€ jusqu'à 10 000Km
Pour le bus de 30 places	1,40 €	0.45€ jusqu'à 10000km	1,50 €	0.46€ jusqu'à 10000km

09- RAPPORT ANNUEL SUR LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2017

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport sur l'année écoulée, sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et de l'assainissement. Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif.

10- MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Sevelinges, une convention de mise à disposition d'un agent communal de ladite commune auprès de la commune de Belmont-de-la-Loire. La présente convention a pour objet la mise à disposition d'Elodie BOYER au service administratif de la commune de Belmont-de-la-Loire en l'absence de la secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de signer pour l'agente concernée, la convention de mise à disposition pour une durée déterminée de 4 mois renouvelables, du 25/07/2018 au 24/11/2018 inclus.

11 - DIVERS

L'association Belmont Pétanque Club demande l'autorisation à la commune de cloisonner une partie du terrain de pétanque au Boulodrome du complexe sportif. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'association à cloisonner à condition de ne pas déborder sur l'alignement du retour. Le tracé, préalable à l'installation de la cloison sera effectué en présence d'un conseiller municipal.

Dans le cadre du projet Topoguide de Charlieu Belmont Communauté, les circuits de la commune ont récemment fait l'objet de remarques de la part du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Des modifications sont préconisées. Un groupe de travail sera mis en place. Bernadette DUPERRON sera référente pour la commune de Belmont.

Cette année, la commémoration de l'armistice sera du 11 novembre sera sous le signe du centenaire. Aussi, cette date sera célébrée avec une importance toute spéciale : la Chorale de Belmont chantera la chanson « Ce n'est Qu'un Au Revoir » de Jacques SEVIN, accompagnée d'enfants, et un conseiller municipal lira une lettre écrite par un poilu. La fanfare démarrera à 10h00 ou 10h30, cette année.